

AVIS

SCIEN.19.01.AV

Mise à jour des axes prioritaires de la stratégie de spécialisation intelligente wallonne en Recherche et Innovation

Avis adopté le 15 avril 2019

DONNEES INTRODUCTIVES

Demandeur : Ministre Pierre-Yves Jeholet

Date de réception de la demande : 25 mars 2019

Délai de remise d'avis : 3 semaines (avis attendu pour le 15 avril)

Brève description du dossier :

Selon le décret du 3 juillet 2008 et l'AGW du 18 septembre 2008, les objectifs stratégiques et les axes prioritaires de la politique de RDI wallonne doivent être révisés tous les cinq ans. La Stratégie wallonne de spécialisation intelligente ayant été établie en 2014, des travaux ont été initiés en 2018 en vue de son actualisation.

Une première étape a consisté en la définition des axes et domaines stratégiques en matière de RDI pour les cinq prochaines années.

Les réflexions ont été menées au sein de groupes de travail thématiques (Santé - Sécurité civile - Digital & Industrie - Climat, Energie et Mobilité – Bioéconomie, agroalimentaire et ressources naturelles – Aéronautique – Défense) et ont abouti à l'identification de 12 domaines stratégiques et 33 axes prioritaires.

AVIS

Le Pôle Politique Scientifique regrette vivement que les délais de consultation trop courts ne lui aient pas permis de débattre plus en profondeur de ce dossier d'une importance stratégique. Il souhaite être associé plus étroitement aux prochaines étapes, notamment celle relative à l'organisation de la gouvernance de la RIS3.

Les organisations syndicales ne souhaitent pas se prononcer plus avant sur les axes prioritaires proposés pour les raisons explicitées dans le courrier repris en annexe.

Les autres composantes du Pôle saluent la démarche entamée d'actualisation de la Stratégie de spécialisation intelligente wallonne en Recherche et Innovation.

Elles apprécient particulièrement :

- la volonté d'impliquer les acteurs concernés au travers de la mise en place de groupes de travail thématiques ;
- l'articulation opérée avec les thématiques qui seront soutenues dans le cadre du prochain programme cadre « Horizon Europe » car cela pourrait concourir à faciliter l'implication des équipes de recherche, des entreprises et des centres de recherche wallons dans ce programme ;
- la prise en compte des aspects scientifiques, économiques, environnementaux et sociétaux dans cette réflexion.

Elles marquent leur accord sur les axes et domaines prioritaires proposés et estime qu'ils permettent de rencontrer de nombreux domaines de compétences présents dans le tissu de recherche et d'innovation wallon. Toutefois, dans le contexte budgétaire actuel, elles signalent qu'il conviendra probablement de prioriser davantage les axes identifiés afin de cibler le soutien régional vers les secteurs les plus porteurs pour le développement de la Wallonie.

Concernant les prochaines étapes envisagées, elles jugent positif le souhait de définir précisément les chaînes de valeur concernées. Elles soulignent que cela permettra d'identifier plus finement les atouts du tissu de RDI wallon, d'identifier les éventuels manquements et les actions à développer pour les combler.

ANNEXE



IW/19/C.63
TB/MB/GI/FS

Le 4 avril 2019.

Monsieur Pierre-Yves Jeholet
Vice-Président du Gouvernement wallon
Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de la
Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de
l'Emploi et de la Formation
Rue Kefer 2
5100 Namur

Monsieur le Ministre,

■ **Votre demande d'avis concernant la mise à jour des axes prioritaires de la stratégie de spécialisation intelligente wallonne en Recherche et Innovation**

En date du 22 mars 2019, vous avez sollicité l'avis du Pôle « Politique scientifique » (PPS) du CESE Wallonie sur le sujet repris en objet et transmis les documents utiles à l'examen de ce dossier.

A la lecture de ces derniers, il apparaît que la mise à jour des axes prioritaires a été définie sur base des réflexions de « groupes de travail » impliquant, selon vous, « tous les acteurs wallons » de la RDI. Concrètement, chaque groupe de travail était composé au minimum de représentants :

- de grandes entreprises ;
- des petites et moyennes entreprises ;
- des centres de recherche agréés ;
- des universités ;
- des hautes-écoles ;
- ...

Soit l'ensemble des acteurs membres du Pôle « Politique scientifique », à l'exception des organisations syndicales.

Nous regrettons et condamnons cette mise à l'écart des organisations représentatives des travailleurs. Cette volonté d'exclure systématiquement nos organisations porte atteinte à la concertation sociale en Wallonie ainsi qu'à la complétude des points de vue exprimés au travers des différents avis.

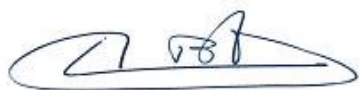
Vous n'êtes pas sans savoir que parmi les différents acteurs wallons de la RDI en Wallonie, les organisations syndicales sont celles qui remettent un avis totalement objectif car non soumis aux budgets liés à la recherche et à l'innovation. Au-delà de cette impartialité, l'implication et les connaissances de nos différents représentants auraient sans nul doute contribué à améliorer la mise à jour des axes prioritaires en recherche et innovation. Ceux-ci ont en effet acquis une expertise sur les enjeux de l'innovation. Aucune innovation ne pouvant être implémentée sans le concours des travailleurs.

Etant entendu que le PPS est amené à se prononcer sur un texte dont la grande majorité de ces membres ont contribué à la rédaction, les organisations syndicales refusent de se prononcer sur ce document.

De plus, sachant que le PPS n'a été sollicité que très rarement (et sur des sujets totalement dérisoires) depuis votre nomination en tant que Ministre, nous estimons qu'il est incongru de réclamer son avis dans un délai tellement court qu'il ne lui permet pas de pouvoir se réunir afin d'en discuter.

Les organisations syndicales réitèrent leur souhait d'une concertation sociale forte, participative et contributive pour la Wallonie. Cette absence de concertation sociale a fait défaut sous ce gouvernement, nous espérons et ferons tout pour que cela ne soit pas le cas lors de la prochaine législature.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



Thierry Bodson,
Secrétaire général.



Marc Becker,
Secrétaire national